

Lugentz, le juge qui a fait tomber Milquet, est défendu par ses pairs

MARTIN BUXANT
ET NICOLAS KESZEI

S'il est exact que les oreilles sifflent quand on parle de vous en votre absence, alors nul doute que le conseiller instructeur Frédéric Lugentz a dû entendre siffler quelques trains ces derniers jours. C'est que le magistrat en charge de l'enquête sur l'ex-ministre Joëlle Milquet est la cible d'une pluie nourrie de critiques émanant – sans surprise – du cdH mais aussi, plus largement, du monde politique qui considère qu'un «petit juge» a voulu faire tomber un gros bonnet politique juste avant de quitter la cour d'appel pour être promu à la Cour de Cassation.

«Je ne dis pas que la justice est partielle, je m'étonne qu'on inculpe quelqu'un alors que l'enquête – singulièrement à décharge – n'a pas encore été complétée», commente ainsi le président du Parlement wallon André Antoine. Son collègue Maxime Prévot, ministre wallon, estimant lui qu'on était dans «le procès du fonctionnement politique».

Off the record, plusieurs responsables centristes ciblent le magistrat Lugentz. «Sa méconnaissance de la politique et de son mode de fonctionnement porte préjudice à tout le monde», soupire un ministre. Une autre source:

«Il refuse d'entendre quoi que ce soit, cela confine à la psychorigidité.»

Tir de barrage unanime

Or, du côté non-politique de la barrière, le tir de barrage est unanime chez les magistrats et avocats consultés. Tous défendent le «sérieux» avec lequel Frédéric Lugentz diligente habituellement ses enquêtes. Un haut magistrat est limpide: «Lugentz est un excellent juriste et n'a jamais cherché la lumière. Il n'a pas besoin de faire tomber un ministre pour arriver où il est.» À savoir, la Cour de cassation, le Graal dans la magistrature.

L'avocat pénaliste Olivier Martins, qui plusieurs fois a eu à affronter Lugentz dans les prétoires, assure lui aussi que le conseiller instructeur est un technicien du droit hors pair et un magistrat de très haut niveau. «Ce n'est pas mon ami, nous nous sommes parfois affrontés très durement, mais il faut dire ce qui est: Frédéric Lugentz est un juriste consciencieux qui instruit à charge et à décharge. S'il a jugé utile, selon son appréciation, d'inculper Joëlle Milquet, c'est qu'il dispose des éléments pour le faire. Le procès sur sa probité qu'on est en train de lui faire est scandaleux. Ces insinuations sont totalement

déplacées», détaille M^e Olivier Martins.

M^e Marc Preumont abonde: «C'est un juriste de haut vol.» L'avocat note

toutefois qu'en général, on inculpe quand on clôture une enquête, «il faut prendre garde à ne pas inculper trop vite», dit-il, sans se prononcer sur le cas de Joëlle Milquet.

Un magistrat, ex-collègue de Frédéric Lugentz, indique de son côté: «L'inculpation est stigmatisante, c'est exact, mais elle donne aussi des droits. Par ailleurs, ici, il ne faut pas penser que cette inculpation s'est faite à la légère, entre deux portes, ce n'est pas le genre de celui qui a porté ce dossier. Il n'a pas besoin de cela, il n'est ni dans la communication ni dans la jet-set.»

À la cour d'appel de Bruxelles, la collègue de Frédéric Lugentz, Liliane Briers, estime – sans rentrer dans le fond du dossier qu'elle dit ne pas connaître – que les choses sont très claires: «On suit des raisonnements juridiques et non politiques, s'il y a eu inculpation, c'est que le magistrat dispose bien des éléments suffisants pour inculper.»

Last but not least, un juge d'instruction connu pour être très critique à l'égard de l'establishment – le reconnaissez-vous? – vole lui aussi au

secours de Frédéric Lugentz. «Il est tout à fait normal qu'on inculpe quelqu'un avant la clôture de l'instruction, cela se fait dans 90% des cas, estime-t-il. Lugentz est un très bon élève.»

LE RÉSUMÉ

Des responsables politiques, singulièrement au cdH, estiment que l'inculpation de Joëlle Milquet repose sur des éléments trop faibles.

Magistrats et avocats sont pourtant unanimes: le juge Lugentz est sérieux et crédible.

«Les insinuations sur le sérieux de Frédéric Lugentz sont totalement scandaleuses», estime l'avocat pénaliste Olivier Martins.

POSTE À POURVOIR

ET SI «MAX» COIFFAIT
TOUT LE MONDE AU POTEAU?

Le vice-premier wallon Maxime Prévot, bourgmestre de Namur, chouchou du parti, apparaît à de nombreux centristes comme le seul responsable avec la carrière assez large que pour reprendre la compétence de l'Enseignement, à l'heure des défis colossaux que constituent le Pacte d'Excellence ou encore les cours de citoyenneté et le décret inscription. À voir. Mais l'hypothèse comporte quelques avantages et non des moindres: primo, elle permet au cdH

d'avoir un réel poids lourd à la Communauté française comme pendant au socialiste Jean-Claude Marcourt, certainement si les centristes ont l'intention de tenir bon à certains assauts «laïques» des socialistes. Secundo, l'hypothèse Prévot rencontre l'exigence du partenaire PS, justement, de ne pas avoir à élargir les gouvernements de nouveaux ministres.

Bien sûr, le Namurois devrait lâcher l'une ou l'autre compé-

tence wallonne, par exemple à René Collin.

Hier, dans l'entourage de "Max" Prévot, on démentait toute volonté de reprise en main de l'Enseignement.

Quoi qu'il en soit, la Culture reviendrait, dans ce scénario, à la ministre bruxelloise Céline Fremault. Ce qui ferait deux doubles casquettes: une wallon-francophone (Prévot) et une bruxello-francophone (Fremault). On rationaliserait – ce qui est loin d'être idiot en ces

temps où on compte ses sous... Voilà, où on en est.

Mais le président Lutgen garde ses cartes près du corps, l'atout n'est pas encore sorti. Il pourrait tout aussi bien demander à Marie-Martine Schyns ou à Catherine Fonck d'en être. Sacré Bastognard...

BUX